



**ASSOCIATION AÉRO-CLUB du COMTAT
VENAISSIN**

**Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901
déclarée à la Sous-préfecture de Carpentras sous le n°
07 83 52 86 09**

**Siège statutaire : Aérodrome de Carpentras 232 ch.
de Saint Gens
84210 Pernes les Fontaines**

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EN DATE DU
25 FEVRIER 2023**

Le 25 Février Deux Mille Vint Trois,

A 10 heures,

Les membres de L'Association Aéro-Club du Comtat Venaissin se sont réunis en assemblée générale à la salle info tourisme de Saint Didier, sur convocation régulièrement faite à chaque membre.

M. Pierre Sartre Assiste à l'AG en tant qu'expert comptable de l'Association.

Sont Invités :

- La Cove
- Monsieur le Maire de Saint Didier
- Monsieur le Maire de Pernes les Fontaines
- La Presse locale

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre participant à l'Assemblée Générale en entrant en séance.

Monsieur Daniel RIPERT a été désigné par les membres de l'Assemblée pour assurer la présidence.

Monsieur Sotos Kalantzis est appelé comme secrétaire. Puis,

Monsieur A. Barbereau et
Monsieur E. Lesagesont appelés comme scrutateurs.

Ils acceptent tous leur fonction.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée peut valablement délibérer puisque tous les membres de l'Association présents ou représentés permettent d'atteindre le quorum nécessaire pour se réunir en assemblée générale.

Le Président déclare que la convocation des membres à cette Assemblée a été adressée conformément aux statuts de l'association.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Il rappelle à l'Assemblée qu'elle est réunie pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1 Émargement de la liste des adhérents présents ou représentés, vérification des mandats, à partir de 9h30.
- 2 Nomination d'un Président et d'un Secrétaire de séance
- 3 Nomination de deux Scrutateurs
- 4 Vérification du quorum
- 5 Rapport moral et d'activités présentés par le Président de l'ACDCV
- 6 Rapport financier présenté par le Trésorier de l'ACDCV et bilan présenté par l'Expert-Comptable
- 7 Rapport des Vérificateurs
- 8 Budget prévisionnel 2022
- 9 Vote du rapport moral et d'activités
- 10 Vote du rapport financier
- 11 Vote du budget prévisionnel
- 12 Rapport des commissions
- 15 Renouvellement du tiers sortant, Vote
- 16 Nomination des Vérificateurs 2022
- 17 Questions diverses

Le Président présente le rapport moral et répond aux questions éventuelles des membres.

Le trésorier et l'expert comptable présentent le bilan de l'année, le rapport financier et le budget prévisionnel pour 2023. Discussions et réponses aux éventuelles questions des membres.

Il est procédé au vote du rapport moral, rapport financier, budget prévisionnel 2023 et renouvellement du tiers sortant (un poste est à pourvoir).

	Pour	Contre	Abstention	Blanc/nul
Rapport Moral	23		1	
Rapport financier	23		1	
Budget prévisionnel	23		1	
Tiers sortant				
D. Ripert	20	2	2	

L'Assemblée Générale a entendu les explications des responsables des commissions sur leur activité durant l'exercice 2022.

PREMIERE RESOLUTION

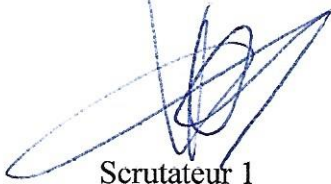
L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des présentes délibérations de l'Assemblée pour accomplir toutes formalités qui seront nécessaires.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à ..l'unanimité.....

Aucune question n'ayant été soumise à l'Assemblée Générale, il est procédé à la nomination des vérificateurs pour 2023, plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à12^h.....et les membres de l'Assemblée générale sont invités à partager un vin d'honneur.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal pour servir et valoir ce que de droit.

Le Président



Scrutateur 1

A. Zanbegan



Le Secrétaire



Scrutateur 2

Éric LESNOÉ

